Le projet individualisé d'accompagnement : un outil pour guider la mise en oeuvre de l'aide humaine à domicile

Description

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées place la personne en situation de handicap au coeur de son accompagnement. Le projet de vie de la personne doit donc être au centre des prestations délivrées par les services à domicile, en proposant une continuité des interventions et en adaptant leurs prestations aux spécificités des besoins de chaque personne accompagnée. Parallèlement à cela, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit la mise en oeuvre d'un nouvel outil au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux : le projet individualisé d'aide et d'accompagnement. La mise en place de ce projet individualisé est un processus qui permet aux professionnels des services et des établissements sociaux et médico-sociaux de définir les souhaits de la personne et de son entourage, ses habitudes de vie mais aussi les objectifs et les actions d'aide et d'accompagnement à lui apporter. Toutefois, la mise en place d'un tel outil ne fait pas encore partie des pratiques habituelles des services d'aide à domicile, et c'est toute l'organisation du service qui est impactée.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis. Toutefois, elle ne convient pas à des salariés exerçant exclusivement dans un SSIAD. De plus, cette formation concerne des salariés exerçant auprès d'un public dépendant.

Objectifs

Objectifs mesurables et évaluables :

- Connaître le cadre réglementaire sur le PIA
- Identifier les enjeux et les grands principes du PIA
- Identifier la place de chaque partie prenante dans la construction, la mise en oeuvre et le suivi du PIA
- Décrire les 5 grandes étapes de la démarche
- Définir des objectifs d'accompagnement

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Présenter le cadre juridique et les principes du projet individualisé d'accompagnement
- S'approprier les enjeux et les modalités du PIA pour les faire vivre
- Coconstruire des projets individuels en impliquant chaque partie prenante
- Réaliser les suivis des projets individualisés d'accompagnement
- Construire une procédure liée à la mise en oeuvre et au suivi des projets individualisées d'accompagnement

Contenu

- **Le projet de vie, de quoi parle-t-on ?** Quels aspects recouvre-t-il ? Quels sont les éléments à recueillir auprès de la personne ? Comment mener cet entretien ? Quelle posture adopter ?
- **Le projet individualisé d'accompagnement :** Quel est son contenu ? Quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quelle temporalité doit-il être mis en place ? Quelles sont les conditions de sa bonne mise en oeuvre ? Quelles sont les informations et les recommandations à transmettre aux intervenants ?
- **Exercice de mise en situation (travail en groupe)** via la réalisation d'un entretien avec un bénéficiaire et son entourage : s'entrainer à développer ses capacités d'écoute et d'analyse des attentes des bénéficiaires et de leur entourage.
- **Exercice de mise en situation (travail en groupe) :** mise en place d'un projet individualisé d'accompagnement suite au recueil des besoins et des attentes.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Echange de pratiques
- Elaboration d'un modèle type de projet individualisé
- Mises en situation
- Brainstorming

Évaluation de la formation

La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas

Durée : 2 jours
Intervenants : Chargée de projets handicap
Publics : Responsables de secteur

Date des formations

- 3 et 4 avril 2024 à Clermont Ferrand (INTRA)
- 14 et 15 mai 2024 à Lyon
- 26 et 27 juin 2024 à Perpignan
- 18 et 19 septembre 2024 à Annecy